

Caritas Jeunes et Familles A.s.b.l.

Comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

Siège social:
64, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Registre de Commerce et des Sociétés N° F4414

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE 1-3

COMPTES ANNUELS

- Bilan 4

- Compte de profits et pertes 5

- Notes aux comptes annuels 6-13

Au conseil d'administration de
Caritas - Jeunes et Familles A.s.b.l.
Association sans but lucratif
64, Rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

2, rue Peternelchen
L-2370 Howald
Luxembourg

T: +352 47 68 47 600

audit@bakertilly.lu
www.bakertilly.lu

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caritas - Jeunes et Familles A.s.b.l. (l'«Association») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (« la loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUDIT & ASSURANCE

Baker Tilly Audit & Assurance s.à r.l. trading as Baker Tilly is a member of the global network of Baker Tilly International Ltd., the members of which are separate and independent legal entities.

Responsabilités du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Audit & Assurance s.à r.l.
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read "X. Galloro", written in a cursive style.

Xavier Galloro
Partner

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Meyers", written in a cursive style.

Marc Meyers
Partner

Howald, le 23 mai 2023

Bilan

(exprimé en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE	3	3'175'513.26	2'044'560.12	FONDS PROPRES	5	5'451'749.15	4'195'715.27
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	49'643.49	71'937.93	Fonds associatifs		74'368.05	74'368.05
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, acquis à titre onéreux		49'643.49	71'937.93	Réserves indisponibles		864'155.16	592'972.47
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	3'125'869.77	1'972'622.19	Résultats reportés		1'215'344.64	852'475.73
Terrains et constructions		2'474'592.78	1'264'503.13	Résultat de l'exercice		120'034.62	634'051.60
Installations techniques et machines		289'360.31	353'738.88	Subventions d'investissement en capital		3'177'846.68	2'041'847.42
Autres installations, outillage et mobilier		361'916.68	331'998.51				
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		0.00	22'381.67				
ACTIF CIRCULANT		14'350'027.34	12'376'685.34	FONDS DEDIES DISPONIBLES		450'966.41	413'790.64
CREANCES	4	8'787'764.85	7'932'640.32				
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1'101'417.73	930'284.70	PROVISIONS	6	1'035'230.26	902'588.56
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7'686'347.12	7'002'355.62	Autres provisions		1'035'230.26	902'588.56
AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTE DE CHEQUES POSTAUX, CHÈQUES ET ENCAISSE		5'562'262.49	4'444'045.02	DETTES		10'633'695.04	8'867'637.92
				Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1'557'475.62	1'370'642.38
				Autres dettes		9'076'219.42	7'496'995.54
				Dettes fiscales		997'990.94	902'852.88
				Dettes au titre de la sécurité sociale		1'018'099.10	914'842.80
				Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	7	7'060'129.38	5'679'299.86
COMPTES DE REGULARISATION		115'231.69	73'353.01	COMPTES DE REGULARISATION		69'131.43	114'866.08
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		17'640'772.29	14'494'598.47	TOTAL DU BILAN (PASSIF)		17'640'772.29	14'494'598.47

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
(exprimé en euros)			
	Notes	2022	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8	11'590'689.42	11'950'845.97
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	9	41'055'703.70	36'777'166.61
MATIÈRES PREMIÈRES ET CONSOMMABLES ET AUTRES CHARGES EXTERNES	10	-15'676'694.99	-14'161'850.90
a) Matières premières et consommables		-1'664'110.87	-1'469'043.80
b) Autres charges externes		-14'012'584.12	-12'692'807.10
FRAIS DE PERSONNEL	11	-35'516'852.69	-32'841'042.78
a) Salaires et traitements		-30'793'973.17	-28'541'893.07
b) Charges sociales		-4'722'879.52	-4'299'149.71
CORRECTIONS DE VALEUR		-585'535.35	-430'083.12
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	-512'103.49	-389'608.62
b) sur éléments de l'actif circulant	4	-73'431.86	-40'474.50
(Dotation) / Reprise sur fonds dédiés disponibles		-37'175.77	13'068.33
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-710'215.44	-674'056.59
AUTRES INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS		4'705.94	9.08
b) Autres intérêts et produits financiers		4'705.94	9.08
INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		-4'590.20	-5.00
b) Autres intérêts et charges financières		-4'590.20	-5.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		120'034.62	634'051.60

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

1. Informations générales

Caritas Jeunes et Familles A.s.b.l. ("l'Association") est une association sans but lucratif qui est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'Association a pour objet la promotion d'initiatives socio-éducatives en faveur des jeunes et des familles. Elle développe des activités diverses dans le domaine de l'animation, de la formation, de la consultation et de l'assistance socio-familiale.

L'Association a été créée en décembre 1987 pour une durée indéterminée. L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

Au 31 décembre 2022, l'Association gère parmi ses principales activités, dix-neuf structures SEA (Service d'éducation et d'accueil), six groupes stationnaires dans le domaine de l'AEF (Aide à l'enfance et à la famille), ainsi que d'autres activités qui rentrent dans le cadre de ses missions et qui sont principalement financées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique et du principe de continuité d'exploitation.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'administration suivant les dispositions légales et réglementaires admises au Grand-Duché de Luxembourg.

La préparation des comptes annuels impose le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé.

Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

a) Actif immobilisé - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles	20-33%
Terrains et constructions	2-20%
Installations techniques et machines	10-33%
Autres installations, outillage et mobilier	10-33%

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

b) Créances

Les créances sont indiquées à leur valeur nominale et une correction de valeur est actée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

c) Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

d) Fonds propres

Les Fonds propres se composent des fonds associatifs, des réserves et des subventions d'investissement en capital.

i. Réserves

Chaque année l'Association dote son résultat intégralement aux réserves indisponibles et aux résultats reportés.

Les réserves indisponibles représentent principalement les résultats positifs générés dans une activité, qui doivent être immunisés pendant trois ans à la demande du bailleur de fonds. Au-delà de ce délai, ces réserves redeviennent des réserves disponibles. Les réserves disponibles sont composées des résultats reportés.

ii. Subventions d'investissement en capital

Les subventions de l'Etat ou des communes, destinées au financement d'investissements, et reprises au passif du bilan, sont amorties au compte de profits et pertes au même rythme que la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

e) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

f) Dettes

Les dettes sont exprimées à leur valeur de remboursement.

g) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus d'avance et imputables à un exercice ultérieur.

h) Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les prestations facturées aux parents et à l'Office National de l'Enfance pour l'accueil et la prise en charge des enfants.

i) Autres produits d'exploitation

Les subventions d'exploitation destinées au financement des activités courantes sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique "Autres produits d'exploitation". A la fin de l'année une créance ou une dette est constatée en fonction de l'activité réalisée pour les services financés par une convention de financement à 100%.

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite et fin)

j) Reconnaissance des dons

Les dons dédiés reçus en cours d'année par l'Association sont comptabilisés dans la rubrique "Autres produits d'exploitation". A la fin de l'exercice, la partie non-utilisée est reprise sous la rubrique "Fonds dédiés disponibles" via une dotation aux fonds dédiés disponibles. L'utilisation des "Fonds dédiés disponibles" se traduit dans le compte de profits et pertes par une reprise aux "Fonds dédiés disponibles".

k) Conversion de postes en devises

L'Association tient ses comptes en Euro ("€").

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

3. Actif immobilisé

3.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Immobilisations incorporelles
Valeur brute au début de l'exercice	184.810,83
Entrées au cours de l'exercice	-
Sorties au cours de l'exercice	-
Transferts au cours de l'exercice	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	184.810,83
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	112.872,90
Dotations de l'exercice	22.294,44
Reprises de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	135.167,34
Valeur nette au début de l'exercice	71.937,93
Valeur nette à la fin de l'exercice	49.643,49

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

3. Actif immobilisé (suite et fin)

3.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute au début de l'exercice	2.767.828,66	1.507.067,17	1.887.745,32	22.381,67	6.185.022,82
Entrées au cours de l'exercice	1.409.093,90	95.927,54	138.035,19	-	1.643.056,63
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	36.865,52	-
Transferts au cours de l'exercice	22.381,67	-	-	-	22.381,67
Valeur brute à la fin de l'exercice	4.199.304,23	1.602.994,71	1.988.914,99	-	7.791.213,93
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1.503.325,53	1.153.328,29	1.555.746,81	-	4.212.400,63
Dotations de l'exercice	221.385,92	160.306,11	108.117,02	-	489.809,05
Reprises de l'exercice	-	-	-	36.865,52	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	1.724.711,45	1.313.634,40	1.626.998,31	-	4.665.344,16
Valeur nette au début l'exercice	1.264.503,13	353.738,88	331.998,51	22.381,67	1.972.622,19
Valeur nette à la fin de l'exercice	2.474.592,78	289.360,31	361.916,68	-	3.125.869,77

Les acquisitions de 2022 sont principalement composées d'investissements relatifs à la mise en conformité et la rénovation de certaines structures.

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

4. Créances

Les "Créances résultant de ventes et prestations de services" dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an se composent de créances sur clients particuliers pour un total de 1.101.417,73 € (31.12.2021 : 930.284,70 €), incluant des corrections de valeur sur créances douteuses pour un montant total de 315.465,84 € (31.12.2021 : 242.033,98 €).

Les "Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an" se composent de la manière suivante :

	31.12.2022	31.12.2021
Etat	6.868.816,70	5.677.297,58
Communes	670.810,62	1.199.300,25
Autres créances	146.719,80	125.757,79
Total	7.686.347,12	7.002.355,62

Les créances envers l'Etat et les communes sont composées de l'estimation des montants à recevoir sur les décomptes pour les activités financées à 100% par des conventions de financement. Cette estimation est faite par convention.

5. Fonds propres

Fonds associatifs :

Les fonds associatifs (74.368,05 €) représentent la mise initiale apportée par les membres fondateurs.

Réserves indisponibles et résultats reportés :

Chaque année au cours de l'assemblée générale, l'Association affecte son résultat aux réserves indisponibles et aux résultats reportés.

Subventions d'investissement en capital :

Le poste des "Subventions d'investissement en capital" a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

	Total
Valeur brute au début de l'exercice	6.372.347,43
Entrées au cours de l'exercice	1.648.822,52
Sorties au cours de l'exercice	- 36.865,52
Valeur brute à la fin de l'exercice	7.984.304,43
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	4.333.042,45
Dotations de l'exercice	512.823,26
Sortie de l'exercice	- 36.865,52
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	4.809.000,19
Subventions équipement faible valeur au début d'exercice	2.542,44
Subventions utilisées en cours d'année	-
Subventions équipement faible valeur à la fin de l'exercice	2.542,44
Valeur nette au début l'exercice	2.041.847,42
Valeur nette à la fin de l'exercice	3.177.846,68

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

6. Provisions

Les "Autres provisions" au 31 décembre 2022 sont essentiellement constituées d'une provision pour congés non pris et pour heures à récupérer de 943.730,26 € (31.12.2021 : 878.559,29 €).

7. Autres dettes

Les "Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an" se composent de la manière suivante :

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers l'Etat	4.407.411,61	2.873.244,51
Dettes envers les communes	2.418.394,28	2.520.331,31
Dettes envers le personnel	79.754,15	126.878,30
Autres dettes	154.569,34	158.845,74
Total des Autres dettes	7.060.129,38	5.679.299,86

Les dettes envers l'Etat et les communes sont composées de l'estimation des montants à payer sur les décomptes pour les activités financées à 100% par des conventions de financement. Cette estimation est faite par convention. Ces postes reprennent le surplus des avances perçues de l'Etat et des communes par rapport aux charges réellement encourues. Il n'existe aucune dette supérieure à 5 ans.

8. Chiffre d'affaires net

Le "Chiffre d'affaires net" se compose de la façon suivante :

	2022	2021
Participation Office national de l'Enfance (ONE)	7.588.753,36	7.612.636,81
Participation des parents	4.001.936,06	4.338.209,16
Total Chiffre d'affaires net	11.590.689,42	11.950.845,97

9. Autres produits d'exploitation

Les "Autres produits d'exploitation" se composent de la façon suivante :

	2022	2021
Subventions d'exploitation Etat	33.531.136,68	29.505.460,23
Subventions d'exploitation communes	6.343.430,83	5.834.095,21
Subventions d'investissement	512.823,26	393.189,08
Autres produits d'exploitation	668.312,93	1.044.422,09
Total des Autres produits d'exploitation	41.055.703,70	36.777.166,61

Les "Autres produits d'exploitation" sont principalement composés des décomptes annuels estimés à la fin de l'exercice pour les activités financées à 100% par des conventions de financement (voir Notes 4 et 7).

**NOTES
AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

10. Matières premières et consommables et autres charges externes

Les "matières premières et consommables et autres charges externes" sont essentiellement composées de frais en lien avec les activités des structures de l'Association, dont les frais de restauration et de nettoyage.

11. Frais de personnel

Au 31 décembre 2022, l'Association emploie 677 personnes (31.12.2021 : 621 personnes), soit en moyenne 466 ETP sur 2022 (2021 : 443 ETP). Au cours de l'exercice 2022, l'Association a employé en moyenne 90 % de personnel encadrant (2021 : 89,5 %) et 10 % de personnel non encadrant (2021 : 10,5 %).

12. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de l'Association au 31 décembre 2022 s'élèvent à 1.899.308,34 € (31.12.2021 : 1.738.032,49 €) et sont relatifs à des contrats de bail et à des contrats de location sur véhicules.

13. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction au sein de l'Association.

14. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.